



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 13 novembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h30.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 7.2), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 4.4), Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 4.4), Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 7.4), Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN **Beure :** Mme Chantal JARROT **Brailans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (représenté par Mme Maryline VUILLEMIN pour le 6.1 et 6.2) **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI (à partir du 1.1.1) **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Franois :** Mme Oriane DELAGUE (jusqu'au 4.4), M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET, Mme Laurence GUIBRET (jusqu'au 7.4) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (jusqu'au 3.3) **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents : **Besançon :** M. Eric ALAUZET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Solange JOLY, M. Christophe LIME, Mme Karima ROCHDI, Mme Laetitia SIMON, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Montfaucon :** Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** Mme Pascale HANUS **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Alain LORIGUET

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET, P. BONTEMPS (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), Y.M. DAHOUI, D. DARD, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, J. GROSPELLIN, S. JOLY, C. LIME, C. MICHEL (à partir du 7.3), K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), L. SIMON (jusqu'au 7.4), R. STAHL (à partir du 4.5), I. SUGNY (à partir du 4.5), M. VIENET (à partir du 2.1), A. VIGNOT (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, P. CHANEY, B. ANDREOSSO, O. DELAGUE (à partir du 4.5), C. LINDECKER, P. CORNE, D. PARIS, C. PETER, P. HANUS, C. BITSCHENE, A. SALOMEZ, N. WEINMAN, L. GUIBRET (à partir du 2.1), J. BAVEREL (jusqu'au 0.3)

Mandataires : F. PRESSE, S. WANLIN (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), D. SCHAUSS, D. POISSENOT, T. MORTON, M. LOYAT, P. BONNET, T. BIZE, E. MAILLOT, P. CURIE (à partir du 7.3), N. BODIN (à partir du 1.1.1), E. BRIOT (jusqu'au 7.4), A. POULIN (à partir du 4.5), C. THIEBAUT (à partir du 4.5), M. SEBBAH (à partir du 2.1), P. JEANNIN (jusqu'au 0.3), A.S. ANDRIANTAVY, C. JARROT, Y. GUYEN, E. PETIT (à partir du 4.5), D. HUOT, J. LOUISON, B. MADOUX, P. CONTOZ, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, J. KRIEGER, A. LORIGUET (à partir du 2.1), L. CROIZIER (jusqu'au 0.3)

Délibération n°2014/002619

Rapport n°1.1.2 - Orientations budgétaires - Budget annexe Déchets 2015

Orientations budgétaires - Budget annexe Déchets 2015

Rapporteurs : Gabriel BAULIEU et François LOPEZ, Vice-Présidents

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Le projet de mandat de la Direction Gestion des Déchets tout comme celui du SYBERT sont en cours d'élaboration. Leur niveau d'avancement actuel ne permet pas leur déclinaison financière à l'occasion de ces orientations budgétaires. Ces orientations budgétaires 2015 et ce PPIF 2015-2019 prennent en considération les différentes hypothèses d'évolution connues à ce jour.

Le PPIF 2015-2019 met en évidence une évolution maîtrisée de la masse des recettes de la redevance supportée par les ménages.

Il est à noter que le projet de Budget annexe Déchets 2015 sera étudié lors du Conseil communautaire du 18 décembre 2014.

Le présent rapport introduit le débat d'Orientations Budgétaires que l'assemblée communautaire doit tenir obligatoirement chaque année dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que son contenu doit faire l'objet d'une délibération conformément à la loi.

Pour mémoire le budget annexe déchets étant assujetti à la TVA, l'ensemble des chiffres figurant dans ce rapport sont présentés en euros hors taxe.

I. Le projet de mandat communautaire

A/ Rétrospective sur le mandat écoulé 2008-2014

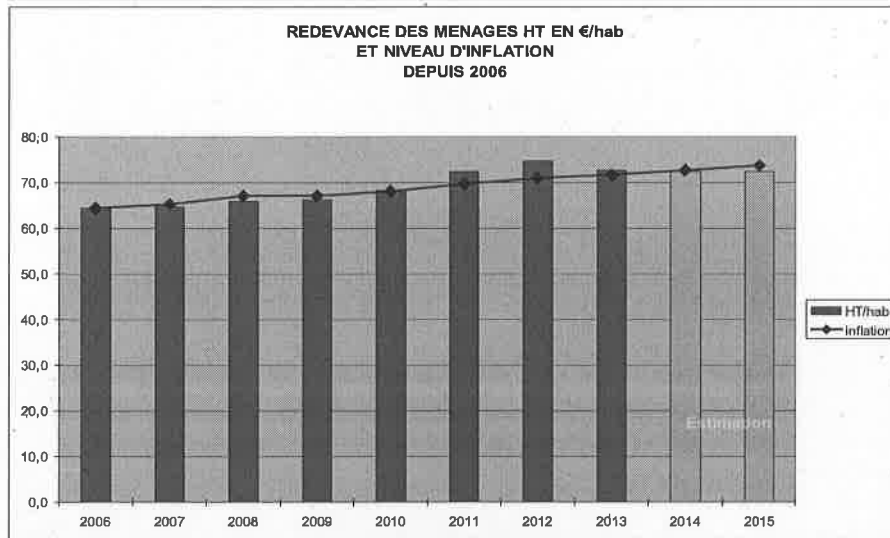
Bilan du projet de mandat écoulé :

- la mise en place effective depuis le 1er septembre 2012 de la nouvelle Redevance Incitative (RI),
- la réalisation d'un règlement de collecte et de facturation communautaire (cf. Conseil communautaire du 28 juin 2012),
- le développement de la sectorisation des collectes en porte à porte sur les 5 jours ouvrables de la semaine avec mode de rattrapage de jour férié unique,
- l'harmonisation du geste de tri par l'uniformisation des consignes,
- l'adaptation et optimisation permanente des tournées de collecte pour prendre en compte au fil de l'eau :
 - les modifications de comportements des usagers,
 - les modifications liées aux aménagements de voirie notamment dans le cadre du chantier du tramway,
 - les modifications d'aménagement urbain,
- la mise en place de nouveaux applicatifs métiers : optimanager, plateforme d'accueil téléphonique, recipient...,
- la réalisation de la partie gestion des déchets du portail accueil citoyen (Emoi),
- la formation des agents nécessaire aux évolutions des outils métier,
- la densification du réseau de Points d'Apports Volontaires (PAV) verre.

I. Evolution de la redevance des ménages en € par an et par habitant depuis 2006

L'ensemble des chantiers de ce projet de mandat 2008-2014 a pu être réalisé à coût constant pour les ménages. Compte tenu de l'inflation, le coût par habitant de la redevance des ménages est resté relativement stable sur la période (CF : graphe ci-après).

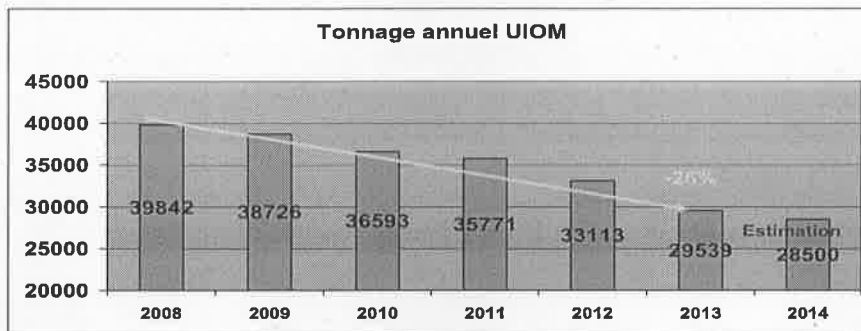
Il est rappelé que durant cette même période, le service a du indirectement faire face, outre les charges de déploiement de la RI, à plusieurs dépenses importantes avec notamment les mises aux normes des outils industriels de traitement, la réhabilitation des anciennes décharges ainsi que l'instauration de la Taxe Généralé sur les Activités Polluantes (TGAP) sur l'incinération dans le cadre du Grenelle de l'environnement.



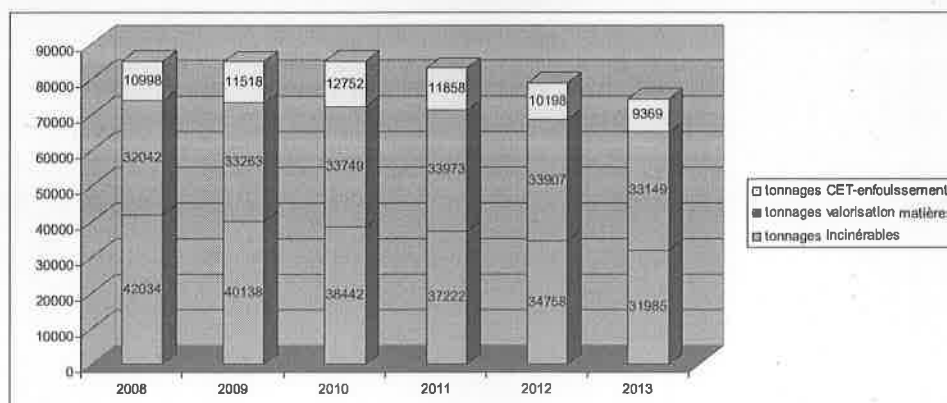
2. Evolution du tonnage de déchets depuis 2008

Le projet de mandat 2008-2014 en matière de gestion des déchets, adopté par le Conseil de Communauté lors de la séance du 21 octobre 2008 fixait notamment comme objectif majeur, une baisse globale du recours à l'incinération pour le traitement des déchets résiduels du Grand Besançon. Cet objectif était fixé à - 20 % à l'horizon fin 2013.

La baisse réelle constatée s'est établie à - 26 % sur la période 2008-2013.



3. Evolution du taux de recyclage depuis 2008



B/ Contour du projet de mandat à venir

Le nouveau projet de mandat de la Direction Gestion des Déchets tout comme celui du SYBERT sont à ce jour en cours d'élaboration. Leur niveau d'avancement ne permet pas encore de le décliner financièrement.

Les points essentiels en cours de préparation :

- évolution/amélioration des modes de gestion des ordures ménagères en zone d'habitat collectif dense :
 - les conditions de pré collecte des déchets (présentation) dans le cadre des programmes PRU,
 - les thèmes portés par l'actuel dispositif LIFE dont l'échéance est fixée au 30 juin 2015 :
 - la sensibilisation des familles aux leviers de diminution des quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de maîtrise de leurs charges,
 - l'accompagnement des organismes logeurs à l'optimisation de leurs contrats,
- déclinaison d'un projet global portant sur les 59 communes du Grand Besançon relatif à l'amélioration des conditions d'exécution de la collecte (suppression des situations accidentogènes),
- poursuite des réflexions visant à maintenir et améliorer l'efficacité de la collecte.

Les points susceptibles d'impacter la gestion des déchets communautaires :

- modification des périmètres géographiques des EPCI,
- modification des périmètres de compétences du Grand Besançon (étude SYBERT en cours et transfert du Parc Auto Logistique (PAL) à venir).

C/ Contour du projet SYBERT

Les choix issus des études menées actuellement par le SYBERT pourront impacter les grands bisontins. Ils portent sur le :

- devenir de l'UIOM,
- périmètre d'intervention du SYBERT :
 - déchets des ménages et Déchets Industriels Banals (DIB),
 - contrat Eco-Emballages,
 - déchèteries...

II. Enjeux financiers pour la période 2015/2019

Ces orientations budgétaires 2015 et ce PPIF 2015-2019 prennent en considération les hypothèses d'évolution les plus probables en matière de production de déchets. Elles font l'objet d'une présentation détaillée à la rubrique traitement des déchets en section de fonctionnement.

Enfin, les données financières sont établies sur la base d'un périmètre géographique du Grand Besançon inchangé ainsi que sur l'hypothèse d'un maintien en activité du four 3 sur la période 2015-2019.

A/ Section d'investissements

1. Les dépenses (1 002 K€ en 2015 contre 966 K€ en 2014)

a/ Les acquisitions de bacs roulants : 280 K€ (contre 420 K€ en 2014)

Pour mémoire, le programme d'acquisition de conteneurs et de puces en vue d'harmoniser les modalités de collecte sur le Grand Besançon a été réalisé en 2010 sur le secteur de la périphérie et en 2011 sur le secteur de la ville de Besançon.

La dotation désormais nécessaire à l'acquisition de conteneurs peut être diminuée à 280 K€ pour 2015 ainsi que sur toute la durée du PPIF 2015-2019. Ces crédits permettront :

- Le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon
- La fourniture de pièces détachées et de puces d'identification
- Les demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers

b/ Les acquisitions de Points d'Apport Volontaire : 200 K€ pour 2015 (contre 140 K€ à 2014)

Cette dotation va permettre de financer en 2015 :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV
- la tranche annuelle relative au programme d'amélioration des modes de pré-collecte en zone d'habitat dense par l'implantation de PAV enterrés et semi-enterrés
- la part restant à la charge de la CAGB dans le cadre de l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés par les communes,

La dotation nécessaire annuelle est également évaluée à 200 K€ par an sur la période 2016-2019.

c/ L'acquisition de matériel roulant : 350 K€ pour 2015 (contre 240 K€ en 2014)

La rubrique véhicules est prévue à hauteur de 350 K€ pour 2014. Cette dotation permettra l'acquisition d'un véhicule poids lourd supplémentaire nécessaire à la collecte en PAV des déchets en habitat collectif dense ainsi que l'acquisition de systèmes de pesées adaptables aux autres véhicules de collecte en PAV actuellement en fonction.

La tranche annuelle passe ensuite à 650 K€ à compter de 2016 et permettra le renouvellement de 2 BOM par an. Elle permettra également le renouvellement normal des véhicules légers et des petits utilitaires.

d/ Le remboursement de la dette en capital : 15 K€ en 2015 (rappel 2014 : 14 K€)

Pour mémoire, la dette actuelle du budget annexe déchets est constituée d'un emprunt qui arrivera à échéance fin 2017.

L'encours global au 1^{er} janvier 2015 s'élèvera à 45 K€ soit 0,25 € par habitant.

2. Les recettes (1 002 K€ en 2015 contre 966 K€ en 2014)

a/ Les amortissements : 1 000 K€ pour 2015 (rappel 2014 : 960 K€)

Les gros investissements réalisés dans le cadre du déploiement de la RI sont achevés. Ce poste s'établira à environ 960 K€ sur la période 2016-2019.

b/ Le recours à l'emprunt

La capacité d'autofinancement du budget annexe étant suffisante, il n'est pas prévu, sauf évènement exceptionnel et non prévisible, de recourir à l'emprunt sur 2015.

B/ Section de fonctionnement

1. Les dépenses (18 725 K€ contre 18 501 K€ en 2014 soit en hausse de 1,2 %)

a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT

Sur la base des éléments présentés en introduction, les prévisions relatives à cette rubrique ont été basées sur les hypothèses d'évolution les plus probables.

Ainsi, le montant du poste traitement des déchets pourrait s'établir à 9 782 K€ pour 2015 soit en hausse de 1,8 % en comparaison du BP 2014 qui s'élevait à 9 605 K€.

Prestation de tri des déchets recyclables
(1 758 K€ pour 2015 contre 1 740 K€ en 2014, soit + 1 %)

Il est rappelé que le SYBERT a mis en service son centre de tri depuis le second semestre 2012. Le tarif à la tonne prend en compte l'amortissement des installations ainsi que les coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise de certains papiers, journaux et magazines.

Les crédits prévus annuellement pour cette prestation sont indexés annuellement sur la base de + 2 % et prennent également en compte l'évolution de tonnages la plus probable à ce jour.

Les hypothèses d'évolution pour la période 2015-2019 sont reprises dans le tableau suivant :

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Rappel BP 2014	12 000*	145 €/t	1 740 K€
2015	12 000	146,5 €/t	1 758 K€
2016	12 100	149,5 €/t	1 809 K€
2017	12 200	152,5 €/t	1 861 K€
2018	12 300	155,5 €/t	1 897 K€
2019	12 400	157,5 €/t	1 937 K€

* Estimation du tonnage pour 2014 : 11 800 tonnes

Valorisation des OMR

(3 180 K€ pour 2015 contre 3 068 K€ en 2014, soit +3,7 %)

Les prévisions 2015-2019 sont établies sur l'hypothèse d'un maintien des fours dans la configuration actuelle et ne tiennent donc pas compte d'un éventuel arrêt du four 3, ni du détournement de déchets vers d'autres sites de traitement.

Les prévisions ne prennent pas non plus en compte les frais liés au financement d'un éventuel démantèlement des anciens fours 1 et 2.

Les crédits prévus annuellement pour cette prestation prennent également en considération l'évolution de tonnages la plus probable à ce jour.

Les hypothèses d'évolution pour la période 2015-2019 sont reprises dans le tableau suivant étant précisé que les prix de la tonne de déchets incinérée présentés tiennent compte d'une TGAP à hauteur de 4 € / t et sont indexés annuellement sur la base de + 5 %.

Evolution estimée 2015-2019

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Rappel BP 2014	29 500**	104 €/t*	3 068 K€
2015	30 000	106 €/t	3 180 K€
2016	29 500	111 €/t	3 275 K€
2017	29 000	116,5 €/t	3 379 K€
2018	28 500	122 €/t	3 477 K€
2019	28 000	128 €/t	3 584 K€

* tarif 2014 réel : 101,08 €/tonne

** estimation du tonnage à incinérer en 2014 : 30500

Déchèteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention et valorisation organique

(4 844 K€ pour 2015 contre 4 797 K€ en 2014, soit + 1 %)

Année	Déchèteries (€/hab)	Prévention (€/hab)	Administration (€/hab)	Valorisation organique (€/hab)	Total (€/hab)	Prévision budgétaire
Rappel tarifs réels 2014	22,51	0,73	2,45	1,50	27,19	4 797 K€
2015	22,75	0,74	2,47	1,51	27,47	4 844 K€

b/ Les prestations de collecte des déchets

Collecte des déchets résiduels et recyclables
(1 462 K€ en 2015 identique à 2014)

Pour mémoire, la prestation de collecte des déchets résiduels et recyclables a fait l'objet du lancement d'un nouvel appel d'offre pour prendre en compte la fourniture par le titulaire de données liées à la pesée des déchets à partir des puces électroniques installées sur les bacs. Ce nouveau marché confié à la société VEOLIA, est entré en vigueur depuis du 1^{er} juillet 2012. L'indexation très favorable du marché en 2014 en raison notamment de la baisse de prix du poste carburant, permet de maintenir la prévision 2015 au niveau de celle prévue en 2014. Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire indiquée au PPIF 2015-2019 est indexée annuellement sur la base de + 2 %

Collecte du verre
(0 K€ en 2015 contre 221 K€ en 2014)

Le marché de collecte du verre sur l'ensemble du Grand Besançon qui était assuré par la société COVED est arrivé à échéance le 30 juin 2014. Il a été décidé de ne pas reconduire ce marché à cette date et d'effectuer la collecte du verre en régie. Ce nouveau dispositif a nécessité l'acquisition de 2 camions de collecte équipés d'une grue spéciale ainsi que l'embauche d'un chauffeur depuis le 1^{er} juillet 2014. Le gain financier attendu de cette reprise en régie se monte à 130 K€ par an. Le tonnage annuel de verre collecté sur l'ensemble du Grand Besançon est d'environ 6 000 tonnes.

Collecte du carton

Le nouveau marché avec la société SITA en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, s'établit sur la base d'un prix de 204,95 € par tonne de carton collectée. Sur la base d'un tonnage annuel estimé en légère baisse à 400 tonnes, ce tarif permet de maintenir l'estimation du coût de cette prestation à hauteur de 90 K€ pour 2015 ainsi que sur la durée du PPIF.

c/ Les dépenses de personnel

Globalement, le poste charges de personnel est estimé à 4 880 K€ en 2015 contre 4 680 K€ en 2014 soit en hausse de 200 K€.
Les crédits prévus pour 2015 tiennent compte des conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations...) intervenus et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2015, les mesures catégorielles ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité.

Cette dotation intègre :

- à périmètre constant :
 - les mesures catégorielles :
 - en direction des agents de catégorie C (+ 5 points d'indice) : + 45 K€,
 - la participation de l'employeur au contrat groupe : + 10 K€,
 - l'augmentation attendue des charges patronales de retraite : + 30 K€,
 - GVT : 20 K€,
 - la prorogation de la mission d'accompagnement à la mise en place de la RI en habitat collectif au-delà du 1^{er} semestre 2015 à hauteur de 4 agents (agents en CDD). Il est rappelé que cette mission est actuellement soutenue par l'Europe à hauteur de 50 % dans le cadre du projet LIFE jusqu'au 30 juin 2015 : 0 €,

- sur crédits spécifiques 2015

- l'embauche en contrat d'avenir d'un ambassadeur de tri en habitat social financé intégralement par les participations des bailleurs sociaux et par l'Etat : + 25 K€,
- l'impact sur une année pleine (6 mois en 2014) de l'embauche depuis le 1er juillet 2014 d'un conducteur dans le cadre de la reprise en régie de la collecte du verre : + 20 K€,
- le départ en retraite non remplacé début 2015 d'un technicien en charge du projet tram : - 40 K€,
- l'incidence budgétaire liée au cumul des financements du CET du Directeur actuel à l'occasion de son départ et du poste du nouveau directeur arrivé le 15 octobre : + 90 K€.

d/ Les fournitures de régie (480 K€ en 2015 contre 440 K€ en 2014 soit + 9 %)

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie. L'acquisition de 2 véhicules supplémentaires dans le cadre de la reprise en régie de la collecte du verre à compter du 1er juillet 2014 ainsi que le vieillissement normal du parc de BOM expliquent cette hausse.

Les crédits de ce poste sont ensuite estimés en hausse de + 2 % par an sur la durée du PPIF.

e/ Les autres prestations (143 K€ en 2015 identique à 2014)

Il s'agit notamment des prestations de chargement du verre, de nettoyage des PAV et du recours à du personnel de collecte intérimaire. L'ajustement du montant de la prestation de chargement du verre suite à l'attribution de ce nouveau marché a permis de maintenir la dotation globale de ce poste au niveau de l'an passé.

Les crédits de ce poste varient ensuite de + 2 % par an sur la durée du PPIF.

2. Les recettes (18 725 K€ contre 18 501 K€ en 2014 soit en hausse de 1,2 %)

a/ Subvention (2 385 K€ en 2015 contre 2 110 K€ en 2014)

Il s'agit après la redevance du poste de recettes le plus important du budget.

La principale aide émane d'Eco-Emballages dont le soutien à la valorisation des déchets recyclables est évalué à environ 2 125 K€ pour 2015 compte tenu du tonnage estimé de déchets qui seront recyclés en 2014.

Un autre éco organisme, Eco Folio, soutient la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2015 s'élève à 210 K€.

Il est prévu une hausse régulière mais modérée du montant des subventions de ces deux éco-organismes sur la durée du PPIF parallèlement à la variation attendue des tonnages de déchets recyclables.

b/ Ventes matières (658 K€ en 2015 contre 725 K€ en 2014)

Ce poste a été également calé, pour la durée du PPIF, sur la base des hausses attendues des tonnages de matières vendues et sur la base des cours actuels de reprise des matières.

Il est à noter que la prévision de recettes à compter de 2015 tient compte d'une diminution de 50 K€ par an du montant de la reprise de verre correspondant à la déduction du coût de la prestation de son transport jusqu'à son lieu de traitement qui est désormais assurée directement par le repreneur.

c/ La REOM

La Redevance Incitative est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2012. Pour mémoire, cette RI est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre par volume des bacs pour déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle même composée :
 - d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentations à la collecte des bacs pour déchets résiduels,
 - d'une partie pesée dont l'assiette est constituée des poids de déchets résiduels présentés à la collecte.

Il est rappelé que ces assiettes ne varient pas directement en fonction d'éléments démographiques à caractère dynamique, mais en fonction du comportement attendu des usagers quant à leur gestion des déchets.

Conformément aux objectifs et aux prévisions, ces nouvelles assiettes ont diminué de façon significative au cours de ces deux dernières années. Cette érosion des bases devrait encore se poursuivre sur un rythme beaucoup moins élevé ces prochaines années jusqu'à atteindre une certaine stabilisation après appropriation des mécanismes de la RI par tous les usagers.

C'est pourquoi il convient d'anticiper au mieux ce comportement attendu de la part des usagers afin de ne pas mettre en péril l'équilibre des futurs comptes administratifs.

Cette anticipation signifie qu'un besoin identique de recette de redevance à encaisser entre deux exercices budgétaires (coût à l'habitant identique) se traduira nécessairement, en raison de la diminution programmée et même souhaitée des assiettes de facturation, par l'augmentation des différents tarifs unitaires composant la RI.

Pour 2015, au vu des éléments connus à ce jour, la prévision globale en masse de la RI (ménages et non ménages) devrait se stabiliser au niveau de l'an passé.

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (176 339 habitants), le montant moyen de RI à percevoir sur les ménages s'établira à **72,4 € HT par habitant en 2015 soit un montant identique à 2014.**

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2015 s'élèvent ainsi à :

- 12 770 K€ pour la redevance des ménages,
- 2 785 K€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...).

Evolution moyenne estimée et arrondie de la recette de REOM HT des ménages sur la période

2015-2019 (en masse)

2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
0 %	0,6 %	1,6 %	1,5 %	1,4 %

Le Conseil de Communauté a débattu des orientations budgétaires 2015 du budget annexe « Déchets ».

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 24 NOV. 2014

Pour extrait conforme,

Le Président

PPIF DU BUDGET ANNEXE DECHETS (2015-2019)

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts en 2014	Simulation réalisations 2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total années 2015- 2019
Mobilier, matériel	46 950,00	10 800,00	46 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	126 000,00
Conteneurs	420 000,00	122 000,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00	1 400 000,00
Colonnes	140 000,00	64 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	1 000 000,00
Emprunts	14 000,00	14 000,00	14 500,00	15 000,00	16 000,00	0,00	0,00	45 500,00
Véhicules	875 998,63	580 000,00	350 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00	2 950 000,00
Amortissements	96 393,00	96 393,00	96 400,00	96 400,00	96 400,00	87 400,00	87 400,00	464 000,00
Dépenses imprévues	77 100,00	0,00	15 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	71 000,00
Résultat n-1								
TOTAL dépenses d'investissement	1 670 441,63	887 193,00	1 001 900,00	1 275 400,00	1 276 400,00	1 251 400,00	1 251 400,00	6 056 500,00

Recettes d'investissement	Crédits ouverts en 2014	Simulation réalisations 2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total années 2015- 2019
Emprunt	0,00		0,00	310 400,00	311 400,00	286 400,00	286 400,00	1 194 600,00
Amortissements	959 800,00	959 000,00	999 900,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00	4 839 900,00
Subventions	1 300,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autofinancement	62 393,00		2 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	22 000,00
Résultat n-1	646 948,63		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'investissement	1 670 441,63	959 000,00	1 001 900,00	1 275 400,00	1 276 400,00	1 251 400,00	1 251 400,00	6 056 500,00

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts en 2014	Simulation réalisations 2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total années 2015- 2019
SYBERT tri	1 740 000,00	1 700 000,00	1 758 000,00	1 809 000,00	1 861 000,00	1 897 000,00	1 937 000,00	9 262 000,00
SYBERT traitement des déchets résiduels	3 068 000,00	3 100 000,00	3 180 000,00	3 275 000,00	3 380 000,00	3 480 000,00	3 585 000,00	16 900 000,00
SYBERT déchetteries, gestion adm., VO	4 810 020,00	4 810 000,00	4 844 032,00	4 850 000,00	4 850 000,00	4 850 000,00	4 850 000,00	24 244 032,00
Charges de personnel	4 730 000,00	4 680 000,00	4 880 000,00	4 840 000,00	4 890 000,00	4 940 000,00	4 990 000,00	24 540 000,00
Prestations des services centraux	145 000,00	141 700,00	175 000,00	177 000,00	179 000,00	181 000,00	183 000,00	895 000,00
Collecte OM résiduelles	894 250,00	876 000,00	907 000,00	925 000,00	943 000,00	962 000,00	981 000,00	4 718 000,00
Collecte OM recyclables	555 000,00	536 000,00	555 000,00	566 000,00	577 000,00	589 000,00	601 000,00	2 888 000,00
Collecte verre	215 515,00	203 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Collecte cartons	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	450 000,00
Services extérieurs divers	280 500,00	227 700,00	258 000,00	263 000,00	268 000,00	273 000,00	278 000,00	1 340 000,00
Communication	58 000,00	40 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	250 000,00
Prestations diverses	142 500,00	132 000,00	142 500,00	146 000,00	149 000,00	152 000,00	155 000,00	744 500,00
Fournitures administratives et techniques	477 000,00	438 000,00	480 000,00	500 000,00	510 000,00	520 000,00	530 000,00	2 540 000,00
Locations immob. Et mob.	83 000,00	65 000,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00	265 000,00
Services partagés	185 000,00	170 000,00	220 000,00	225 000,00	230 000,00	235 000,00	240 000,00	1 150 000,00
Amortissements	959 800,00	959 000,00	999 900,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00	4 839 900,00
Dépenses imprévues	1 241 126,89	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	25 000,00
Charges financières et diverses	12 000,00	7 000,00	10 700,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	58 700,00
Créances irrécouvrables titres annulés	115 000,00	83 000,00	115 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	515 000,00
Autofinancement	62 393,00	0,00	2 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	22 000,00
Total dépenses de fonctionnement	19 864 104,89	18 258 400,00	18 725 132,00	18 851 000,00	19 112 000,00	19 354 000,00	19 605 000,00	95 647 132,00

Recettes fonctionnement	Crédits ouverts en 2014	Simulation réalisations 2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total années 2015- 2019
REOM ménages	12 770 000,00	12 640 000,00	12 770 000,00	12 843 000,00	13 048 000,00	13 250 000,00	13 442 000,00	65 353 000,00
REOM non ménages	2 783 585,00	2 740 000,00	2 785 732,00	2 821 600,00	2 867 600,00	2 906 600,00	2 950 600,00	14 332 132,00
Ventes matières de récupération	725 000,00	725 000,00	658 000,00	670 000,00	680 000,00	690 000,00	700 000,00	3 398 000,00
Subventions	2 110 000,00	2 636 000,00	2 385 000,00	2 390 000,00	2 395 000,00	2 400 000,00	2 405 000,00	11 975 000,00
Amortissements	96 393,00	96 393,00	96 400,00	96 400,00	96 400,00	87 400,00	87 400,00	464 000,00
Autres produits	18 000,00	250 000,00	30 000,00	30 000,00	25 000,00	20 000,00	20 000,00	125 000,00
Résultat n-1	1 361 126,89		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL recettes de fonctionnement	19 864 104,89	19 087 393,00	18 725 132,00	18 851 000,00	19 112 000,00	19 354 000,00	19 605 000,00	95 647 132,00

TOTAL DEPENSES	21 534 546,52	19 145 593,00	19 727 032,00	20 126 400,00	20 388 400,00	20 605 400,00	20 856 400,00	101 703 632,00
TOTAL RECETTES	21 534 546,52	20 046 393,00	19 727 032,00	20 126 400,00	20 388 400,00	20 605 400,00	20 856 400,00	101 703 632,00
Résultat de fonctionnement 2014		828 993,00						
Résultat d'investissement 2014		71 807,00						
<i>Estimation du résultat global 2014</i>		<i>900 800,00</i>						